Mardi 7 Mars 1848. **Prix : 15 Centimes.** 1re Année. — No 10.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, No 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements	36 »	19 »	11 »
Étranger	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA RÉDACTION, Rue Bergère, no 8.

Annonces, 50 cent. la ligne.

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1o Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2o Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3o La revue des journaux de Paris du matin;
4o Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE:

5o Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6o Des feuilletons scientifiques et littéraires; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7o Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 6 Mars.

APPEL AUX ÉLECTEURS.

Le jour où la France va nommer ses représentants, c'est-à-dire où elle va décider de son sort, n'est pas éloigné. Que les citoyens électeurs se préparent donc par la réflexion à cet acte qui doit exercer une si grande influence sur les destinées de la République.

Il ne s'agit plus cette fois de votes achetés avec de l'argent, des places ou des promesses.

Tout Français âgé de vingt et un an est électeur; or, le moyen d'acheter quarante ou cinquante mille votants? Les électeurs eux-mêmes n'ont pas à craindre de la part des candidats qui brigueront leurs suffrages quelqu'arrière pensée de lucre : il n'y aura plus ni corrupteurs, ni corrompus. Les emplois et les charges de l'État seront fermés aux représentants du peuple, et durant les sessions il leur sera alloué par la nation une indemnité qui leur permettra de se livrer aux travaux législatifs sans avoir à se préoccuper des besoins de la vie.

Le danger n'est donc pas dans la corruption, mais il est ailleurs, et nous allons le signaler.

Dans les temps difficiles, il est à la fois sage et nécessaire de rechercher le mérite. Si vous le délaissez, soyez certains qu'il tournera contre vous; irrité par le ressentiment de votre injustice, il suscitera des troubles et fomentera des discordes; il deviendra le bouc émissaire des mécontents et trouvera des partisans.

Nous ne craignons pas que les villes se trompent dans leur choix, elles donneront leurs suffrages au talent; mais il est douteux que les campagnes, moins éclairées, suivent cet exemple. Éloignées du grand foyer des idées, la tourmente révolutionnaire arrive à leurs oreilles comme un bruit vague, inarticulé, dont le sens leur échappe. Elles s'en effraient sans trop le comprendre. Par ces motifs, il est à craindre que le peuple des campagnes, peuple défiant, soupçonneux, très-attaché au sol, ne se rallie autour des grands propriétaires et n'en encombre l'Assemblée nationale. Nous aurions alors une chambre des représentants composée en majeure partie d'anciens conservateurs, de ventrus du centre, de lourds engraisseurs et de gros négociants. Il en résulterait un empâtement déplorable dans la manutention des lois. Que les citoyens des campagnes se défient donc de cette tactique dont, en définitive, il ne sortirait rien de bon ni pour eux en particulier, ni pour la nation en général. Les intérêts de clocher sont morts le 24 juillet 1848 à deux heures après-midi. Il faut maintenant que la République marche, leste et virile, à son but.

Cherchez donc le mérite partout où vous le trouverez, sous quelqu'habit qu'il se cache. C'est lui qui nous mènera au bonheur social. Ne tenez compte ni de la position ni de la fortune des candidats. Sous le Gouvernement républicain, la pauvreté doit être en honneur!

Électeurs des villes et des campagnes, il est pourtant une chose que vous devez préférer au talent, si le talent s'offre à vous dénué des vertus civiques, — c'est la probité politique et individuelle. Il ne manquera pas d'hommes de talent qui viendront s'offrir à vos suffrages; mais, il faut le dire, il est parmi ces intelligences d'élite des fronts marqués depuis longtemps du stygmate de la réprobation publique. Il est des menteurs, des charlatans, des voleurs, des courtisans travestis en républicains, de beaux diseurs pourris jusqu'au cœur, des flatteurs de tous les régimes, des exploitateurs de tout événement nouveau. Vous qui vivez loin du foyer central, informez-vous bien, scrutez profondément le passé de ces existences douteuses, et si l'homme ne sort pas lumineux et pur de ce crible moral, éloignez, éloignez de vous l'odieux trafiquant! Songez-y donc! si vous alliez confier à cet escroc politique une partie des destinées de la République française, une partie de votre propre destinée!

A ceux-là, préférez, préférez mille fois le citoyen modeste et probe, dont le bon sens et les simples qualités peuvent être insuffisants aux travaux parlementaires, mais ne sauraient jeter la honte sur une assemblée qui doit être la réunion de tous les courages, de tous les talents, de toutes les vertus de la France!

Un dernier mot : le Gouvernement provisoire, en admettant à l'électorat tous les citoyens âgés de vingt et un ans, a fait acte de justice et de libéralité. Mais pourquoi donc a-t-il fixé l'âge de vingt-cinq ans pour l'éligibilité? A quoi bon cette restriction? Ne serait-ce point une concession à ce préjugé essentiellement français, que les hommes ne sont aptes à la politique que dans l'âge mûr? — C'est une erreur qu'il importe de détruire.

A Rome, les magistratures se conféraient sans égard à l'âge. En effet, c'est le mérite seul qu'il importe de considérer. Valérius Corvinus fut consul à vingt-trois ans; Scipion et Pompée reçurent tout jeunes les honneurs du triomphe; chez les modernes, Charles Fox était lord de l'amirauté à vingt et un ans; Pitt, premier ministre à vingt-quatre; dès sa vingt et unième année, Canning siégeait au Parlement; enfin, Robert Peel, à vingt-deux ans, remplissait les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de l'Irlande.

Nous pourrions citer encore bien d'autres exemples qui prouveraient l'inutilité de la restriction d'âge en matière d'éligibilité. Dès le moment où la question de naissance et de fortune était résolue, celle de l'âge ne devait-elle pas l'être aussi? Pourquoi la République se priverait-elle du mérite, du courage et du talent âgés de moins de vingt ans, à l'heure même où elle a besoin de tous les mérites, de tous les talents, de tous les courages? — Il fallait, ce nous semble, s'en rapporter au bon sens des électeurs. Il n'y avait pas lieu de craindre que la France se fit représenter par des collégiens.

Électeurs, ne l'oubliez donc point! ce n'est ni à la caducité, ni à la fortune, ni à la naissance, ni aux charlatans que vous devez vos suffrages; c'est à la probité, au courage, à l'activité, au talent, en un mot, à ceux des candidats qui vous paraissent le mieux doués des vertus civiques nécessaires à ceux qui aspirent à représenter le peuple français!

M. Goudchaux, ministre des finances, vient, dit-on, de donner sa démission. Il est remplacé par M. Garnier-Pagès.

Le Gouvernement provisoire vient de décréter la fondation d'un comptoir d'escompte, ou dotation du petit commerce. Les fonds de ce comptoir seront fournis en partie par des particuliers, en partie par le Gouvernement. Nous craignons qu'un tel établissement ne réponde que bien imparfaitement aux besoins du commerce. Le Gouvernement fait pour le commerce ce qu'il a fait pour le travail agricole et industriel : il intervient, il réglemente; à notre avis, il rendrait service au commerce aussi bien qu'aux autres branches de travail en supprimant les réglementations déjà existantes au lieu d'en augmenter le nombre. Dans ce moment, par exemple, où le crédit se resserre, où les escomptes sont difficiles, ne préserverait-on pas le commerce et l'industrie d'une crise imminente si l'on mettait fin une bonne fois aux priviléges des banques? Si l'on décrétait la liberté pleine et absolue de ce commerce comme de tous les autres? Nous savons bien que l'expérience serait hardie; mais, dans les moments difficiles, les expériences hardies seules réussissent. Que faut-il en ce moment au commerce? des escomptes faciles et à bon marché. Or, comme le prix de toute chose, le prix de l'escompte dépend de la concurrence. Plus il y a de concurrence entre les banques, plus les escomptes sont faciles et à bon marché. Cela est de toute évidence. Aujourd'hui la concurrence n'existe pas en fait; grâce à son privilége, la Banque de France éloigne toute rivalité sérieuse. Qui pourrait, en effet, lutter contre un établissement qui seul possède le droit de battre monnaie avec du papier? Que le Gouvernement provisoire ait le courage de mettre fin à ce monopole abusif, qu'il cesse de soumettre les banques au régime réglementaire, qu'il autorise la première association venue à faire l'escompte contre des billets payables à vue, et surtout qu'il évite de subventionner aucun établissement particulier d'escompte, et nous avons la ferme conviction que le commerce ne tardera pas à trouver les capitaux qui lui manquent et à reprendre toute son activité.

C'est un terrible journal que *la Presse* : hier il gourmandait le gouvernement monarchique, quoiqu'il se déclarât conservateur et dynastique, tout ce qu'il y a de plus conservateur et tout ce qu'il y a de plus dynastique; aujourd'hui il gourmande le Gouvernement provisoire de la République, quoiqu'il se déclare républicain, tout ce qu'il y a de plus républicain. Ah! c'est qu'il n'est pas facile de contenter *la Presse!* Selon *la Presse*, le Gouvernement provisoire est décidément composé d'*impuissants* : c'est son mot. Et notre journal *conservateur de la République* de formuler la longue série de ses griefs. 1o Le Gouvernement provisoire a destitué quelques fonctionnaires qui lui étaient ouvertement hostiles: impuissance! Le Gouvernement provisoire a supprimé le timbre des journaux: impuissance! Le Gouvernement provisoire a changé le nom de la rue Rambuteau: impuissance! Le Gouvernement provisoire a attendu huit grands jours pour formuler le décret relatif à la convocation de l'Assemblée nationale: impuissance, impuissance notoire! *La Presse* ne demande que trois heures pour formuler la première loi électorale venue, aristocratique ou démocratique, au choix. Le Gouvernement provisoire, accablé d'affaires, n'a pu adresser qu'au bout de huit jours son manifeste à l'Europe: impuissance! Montre en main, il n'aurait pas fallu plus de dix minutes à *la Presse*, qui fait une constitution en trois heures, pour rédiger le manifeste de M. Lamartine. Le Gouvernement provisoire n'a pas résolu la question de l'organisation du travail, sur laquelle on discute depuis dix ans: impuissance! Impuissance toujours! Impuissance irrémédiable!

Nous ne sommes pas à bout de l'acte d'accusation lancé par *la Presse* contre le Gouvernement provisoire, mais à quoi bon poursuivre! Nous nous serions abstenus même d'en rien dire si beaucoup de gens ne considéraient cette tactique de *la Presse* comme le prodige de l'habileté. Voilà un journal plein d'idées, entendons-nous dire de toutes parts, voilà un journal qui organiserait admirablement la République si on laissait faire; un journal qui sur toutes questions a une opinion nette, tranchée, pratique.

Oui, sans doute, ô braves et dignes gens, *la Presse* a une opinion nette et tranchée sur toutes questions, mais quelle opinion? Seriez-vous bien satisfaits, nous vous le demandons, de la loi électorale que *la Presse* vous a l'autre jour bâclée en trois heures? Seriez-vous bien satisfaits du manifeste que *la Presse* aurait pu écrire au lieu et place M. de Lamartine? Seriez-vous bien satisfaits encore du décret que *la Presse*, qui hier encore défendait le régime de l'esclavage, aurait pu rendre au sujet de l'abolition de l'esclavage? Seriez-vous bien satisfaits enfin de l'organisation du travail que le rédacteur de *la Presse*, esprit réglementaire par excellence, pourrait vous donner sous un régime de liberté? O braves et dignes admirateurs de *la Presse*, défiez-vous donc un peu plus de toutes ces belles solutions improvisées. Il y a des gens qui improvisent la politique comme d'autres improvisent des tragédies ou des poëmes épiques. C'est éblouissant, c'est merveilleux comme un tour de prestidigitation; mais qu'en reste-t-il? M. Eug. de Pradel a improvisé trois cents tragédies? Qui se souvient des trois cents tragédies de M. Eug. de Pradel? *La Presse* a bien écrit trois à quatre mille articles organisateurs. Qui se souviendra demain des articles de *la Presse*? Les impuissants ne sont pas toujours ceux qui ne se démènent pas assez; les impuissants sont quelquefois ceux qui se démènent trop.

Nous publions plus loin le décret de convocation de l'Assemblée nationale. Nos vœux, et, nous pouvons l'affirmer aussi, les vœux de l'immense majorité des Français ont été écoutés : le Gouvernement provisoire a adopté pour base du système d'élection le suffrage universel à un seul degré. Nous aurons donc enfin une Assemblée véritablement nationale, une Assemblée qui émanera immédiatement, directement de la masse du peuple, qui représentera les intérêts et les besoins de tous. Nous félicitons le Gouvernement provisoire d'avoir répondu d'une manière si sage et si complète au vœu public.

Une seule disposition du décret du Gouvernement provisoire nous paraît donner prise à la critique. Une condition d'âge est exigée pour l'éligibilité. Nul ne pourra être député avant l'âge de vingt-cinq ans. A quoi bon, nous le demandons, cette disposition restrictive? N'est-ce pas aux électeurs de prononcer sur la capacité, sur l'aptitude politique des candidats? Or, si un homme donne avant vingt-cinq ans des garanties suffisantes de capacité, pourquoi interdire aux électeurs de l'envoyer à l'Assemblée? Poser des conditions à l'éligibilité, n'est-ce pas porter atteinte à la souveraineté des électeurs? Dira-t-on que la capacité politique ne se développe point avant vingt-cinq ans? En thèse générale, oui, mais n'y a-t-il pas des exceptions, et des exceptions illustres? Napoléon, Hoche, Marceau ont-il attendu les années pour glorifier leurs noms sur les champs de bataille? Et ces hommes qui, à vingt-quatre ans, savaient commander une armée et repousser les ennemis de la France, ne possédaient-ils pas la capacité nécessaire pour faire partie d'une assemblée politique? Le génie se manifeste de bonne heure; ne le repoussez point par des lois restrictives! Laissez au peuple électeur, au peuple souverain à juger de la capacité des candidats à la députation. Ne craignez rien, il ne vous enverra pas des enfants à la mamelle, il vous enverra des hommes.

Nous espérons que le Gouvernement provisoire effacera de son décret cette limite arbitrairement posée au libre exercice de la volonté nationale. La loi électorale sera alors certes la plus libérale et la meilleure qui pût être donnée à la France.

REVUE DES JOURNAUX.

Journal des Débats. — Le langage de M. de Lamartine a les caractères des événements qui se pressent chaque jour autour de nous, la grandeur et la confusion. La raison et la logique pourraient y relever beaucoup de faiblesses; mais, sans abdiquer leurs droits, elles restent aujourd'hui silencieuses.

Comment pourrions-nous reprocher aux hommes d'apporter dans les paroles quelque chose de cette étrangeté que Dieu lui-même apporte dans les événements! La réalité qui a fondu sur nous n'a-t-elle pas dépassé de cent coudées toutes les hardiesses de l'imagination? Il n'y a plus aujourd'hui que la langue des rêves qui puisse traduire l'histoire.

Laissons-la donc parler. Après tout, elle n'est pas sans harmonie ni sans grandeur. Il y a, dans cette déclaration des principes, des sentiments d'humanité et de justice auxquels nous rendons un hommage sincère.

La République, dans les souvenirs de la France et de l'Europe, c'est encore, au dedans la violation des libertés, au dehors la violation des nationalités, partout la tyrannie. Voilà le caractère, et, disons-le, le stigmate qu'il fallait lui ôter.

Le manifeste que M. de Lamartine vient d'envoyer aux puissances étrangères a donc à nos yeux un véritable et grand mérite : c'est de protester au nom de la liberté contre le fatalisme, c'est d'arracher la France nouvelle aux sanglants embrassements du passé. L'abolition de la peine de mort en matière politique et la répudiation du drapeau rouge, c'étaient des gages donnés à notre propre liberté ; l'appel à la paix et à l'harmonie entre les peuples, c'est un gage donné à la liberté du monde.

De gouvernement nouveau met de son côté la justice, et c'est une grande arme. La guerre, même juste, est toujours un mal ; injuste, elle est un crime; et le poids en doit retomber sur qui la commence. L'Europe doit accepter cette déclaration de paix, lors même qu'elle y serait incrédule ; quels que puissent être ses doutes et ses craintes secrètes, elle serait coupable si elle allait au-devant d'une explosion que les efforts de l'humanité pourraient peut-être encore conjurer.

Le National. — Le manifeste publié par M. Lamartine se résume en deux mots : la République française est également décidée à n'intenter la guerre à personne et à l'accepter d'où qu'elle vienne. Rien ne résume mieux notre propre pensée. Dès la première heure, nous avons déclaré que la France entendait maintenir tout à la fois la paix du monde et le droit des nationalités qui veulent se reconstituer ou se développer. Il ne s'agit pas pour notre pays d'une propagande à main armée, encore moins d'une guerre de conquêtes. La seule action que nous entendions exercer en Europe est toute pacifique; mais en même temps, nous n'hésitons pas à le dire, nous avons le droit et le devoir de ne pas laisser menacer ceux d'entre les peuples qui voudraient imiter de près ou de loin notre glorieux exemple.

Les traités de 1815 sont un fait dont la politique internationale doit tenir compte; en droit ils ont cessé d'exister. Imposés par la conquête, maintenus par la lâcheté de l'ancien gouvernement, ils ne serviront plus de base au droit public européen. Nous n'avons pas, d'ailleurs, pris l'initiative de leur violation. Les puissances du Nord les ont déchirés à Cracovie. Et cependant, plus prudente, plus modérée cent fois que ceux qui abusèrent de notre défaite, la République victorieuse consent à ne pas disperser du bout de son épée les derniers lambeaux des actes du congrès de Vienne. Par la seule force des choses, en vertu de la propre force du principe démocratique, l'émancipation des peuples doit s'accomplir. L'heure de la délivrance est avancée de cinquante ans : qu'elle sonne quelques mois plus tôt ou plus tard, là n'est pas la question. Ce qui importe, c'est que la nécessité de ce fait soit désormais hors de doute pour quiconque sait voir et comprendre.

Plus n'est besoin d'armées pour promener les idées de liberté dans le monde. Les germes déposés au sein de l'Europe par notre première révolution, fécondés pendant de longues années de luttes et d'oppression vont éclore. Déjà l'Italie s'est réveillée de son sommeil; l'Espagne et le Portugal s'agitent dans les douleurs de l'enfantement; la Pologne mutilée jette vers nous un regard d'espérance ; la Belgique tressaille ; les Etats-Unis et l'Angleterre battent des mains à l'avénement de notre jeune République.

Que peuvent les mauvais desseins des monarchies absolues contre le monde entier ? La coalition du Nord est impossible. Les préjugés étroits qui séparaient naguère les nationalités se sont dissipés pendant trente-quatre ans de paix. Aujourd'hui un sentiment unanime de confiance et d'amour anime l'Europe. Sûrs de nos intentions, les peuples ne se laisseraient pas abuser par leurs rois, et l'absolutisme irrité ne trouverait plus de soldats pour une nouvelle guerre d'invasion.

En proclamant la République, nous avons proclamé la liberté universelle. Le règne de la démocratie commence : les vieux traités ne méritent pas même qu'on les rompe violemment ; ils tomberont devant la volonté des peuples. Le seul ascendant de notre exemple suffit, à notre sens, pour accomplir cette œuvre de justice et de réparation. M. Lamartine a donc raison de le dire : la France n'intentera pas la guerre, et, affirmons-le hardiment, nul n'osera la lui déclarer.

La Réforme. — La République française ne peut pas et ne veut pas abdiquer son rôle dans le monde. Héritière et fille de la philosophie, chargée de constituer et d'organiser la justice, dont les principes furent proclamés par la première Révolution, elle a deux grands devoirs à remplir : il faut qu'en tout point, et sur toute chose, elle reste fidèle au droit, à la propagande de l'égalité ; il faut que partout, et toujours, l'acte et la parole soient en parfait accord.

Certes, nous n'avons ni le droit ni la volonté d'envahir les pays étrangers et de guerroyer contre les gouvernements voisins, pour arrondir de quelques millions d'arpents le domaine de la République. En dehors des nécessités absolues de la défense nationale, on ne nous verra point la baïonnette au poing et la bannière au vent, ni sur les Pyrénées, nisur les Alpes, ni sur l'Escaut, ni sur le Rhin ; mais il faut que l'Europe le sache, ce respect religieux ne s'adresse qu'aux peuples eux-mêmes, faibles ou forts, et nous n'entendons point passer contrat avec les monarchies, ni pour les principes, ni pour les territoires.

La souveraineté du peuple est pour nous la seule loi de justice politique ; rien ne saurait prévaloir contre ce dogme essentiel, ni la tradition, ni la conquête, ni la violence, ni les titres de domaine. Ainsi, partout où la volonté des nations pourra se produire, elle sera respectée par la France républicaine; mais, entre nous et les gouvernements despotiques, il n'y a d'autres relations possibles que les relations forcées par la nécessité des échanges.

Notre propagande doit rester libre, et nos influences comme nos idées appartiennent à toutes les grandes luttes qui s'engageront contre la servitude politique ou sociale.

Telles sont nos vues et tels sont nos devoirs; telle est aussi la politique du bon sens ; car les gouvernements aujourd'hui sont des alliés moins sûrs que les peuples.

La Presse. — La réunion de l'Assemblée nationale constituante est fixée au 20 avril.

C'est beaucoup de temps perdu.

La République française a pris possession de l'Hôtel-de-Ville le 24 février ; l'Assemblée nationale aurait dû se réunir le 24 mars!

Il y a un feu sacré qu'il n'est jamais prudent de laisser s'éteindre.

Le bon moyen de révolutionner les départements, c'était de convoquer sans retard tous les colléges électoraux.

Un bruit incroyable est venu jusqu'à nous : on nous assure que les suffrages seront recueillis dans chaque commune au moyen d'une boîte fermée qu'on promènerait de commune en commune. Nous savons que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable : nous n'en persistons pas moins à ranger ce bruit au nombre des mille fables qui s'inventent chaque jour. Un tel mode d'élection enlèverait à l'élection toute indépendance, toute garantie, tout caractère politique. Il est donc impossible que le Gouvernement provisoire ait pu seulement en concevoir l'idée.

Hier, une députation des ouvriers imprimeurs sur étoffes a été reçue par le Gouvernement provisoire. L'extrait suivant de l'adresse dont elle a donné lecture, témoigne des idées d'ordre et de progrès qui animent une grande partie de nos classes ouvrières.

« Nous n'avons pas voulu suspendre nos travaux pour demander une réduction de travail ; nous ne l'avons pas voulu dans l'intérêt de la société, dans l'intérêt du commerce, et dans l'intérêt de la République elle-même ; nous nous étions réservé de faire nos demandes et nos réclamations plus tard.

» Nous acceptons avec reconnaissance la durée du travail fixée à dix heures par jour, par votre humanité et votre justice.

» Mais ce n'est pas le travail qui nous accable ; ce qui nous tue, nous autres imprimeurs, c'est le manque de travail. Notre travail se trouve absorbé par les machines, que l'on ne veut et que l'on ne doit pas détruire; si on les détruisait, que ferait la France de sa belle industrie qui nourrit une grande partie de sa population ? Elle ne pourrait plus soutenir la concurrence avec l'étranger, et se trouverait ainsi presque paralysée ; et cependant ce sont les machines seules qui nous ôtent le travail.

» A Rouen, il n'y a presque plus d'imprimeurs ; les rouleaux, les perrotines et les planches plates fabriquent presque toute l'impression ; les ouvriers travaillent à peine cinq, six, sept et huit mois par an ; et en Alsace le salaire est réduit de telle sorte qu'il est impossible aux ouvriers de se nourrir comme des hommes libres doivent l'être.

» A Lyon, à Toulouse, à Nîmes, à Avignon, nous avons des confrères qui ne sont pas plus heureux que nous ; ils joignent leurs vœux aux nôtres ; ils ont la conviction intime que leur prière sera entendue par des hommes qui sacrifient leur vie pour le bonheur des classes laborieuses.

» Ainsi, nous ne voulons pas briser les machines ; nous désirons ardemment que le Gouvernement actuel s'occupe de l'exportation, qu'il cherche des débouchés pour notre malheureuse industrie, et qu'il se montre digne de gouverner un grand peuple tel que le peuple français, qui est appelé à servir de modèle à tous les peuples de la terre. »

Au nom du Gouvernement provisoire, M. Crémieux a répondu par quelques paroles sympathiques à cette députation. Il a assuré les ouvriers de la sollicitude du Gouvernement à leur égard et a dit en terminant:

« Je vais garder cette adresse que vous venez de me présenter. Elle sera imprimée au *Moniteur* pour que tout le monde voie combien nos ouvriers sont à la fois braves et modestes, intrépides et modérés, comme ils comprennent les nécessités de l'époque où nous vivons et des bonnes relations entre les travailleurs de tous les pays. »

Les ouvriers se retirent aux cris répétés de *Vive la République !*

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un Gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple,

Décrète :

Art. 1er. Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale qui doit décréter la constitution.

Art. 2. L'élection aura pour base la population.

Art. 3. Le nombre total des représentants du peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les colonies françaises.

Art. 4. Ils seront répartis entre les départements dans la proportion indiquée au tableau ci-joint.

Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 8. Le scrutin sera secret.

Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste.

Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département.

Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département.

Nul ne pourra être nommé représentant du peuple, s'il ne réunit pas deux mille suffrages.

Art. 10. Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 fr. par jour, pendant la durée de la session.

Art. 11. Une instruction du Gouvernement provisoire réglera les détails d'exécution du présent décret.

Art. 12. L'Assemblée nationale constituante s'ouvrira le 20 avril.

Art. 13. Le présent décret sera immédiatement envoyé dans les départements et publié et affiché dans toutes les communes de la République.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 5 mars 1848.

Répartition du nombre de représentants à raison de la population.

(Base de 1 représentant par 40,000 habitants)

1	Ain	9
2	Aisne	14
3	Allier	8
4	Alpes (Basses-)	4
5	Alpes (Hautes-)	3
6	Ardèche	9
7	Ardennes	8
8	Ariége	7
9	Aube	7
10	Aude	7
11	Aveyron	10
12	Bouches-du-Rhône	10
13	Calvados	12
14	Cantal	7
15	Charente	9
16	Charente-Inférieure	12
17	Cher	7
18	Corrèze	8
19	Corse	6
20	Côte-d'Or	10
21	Côtes-du-Nord	16
22	Creuse	7
23	Dordogne	13
24	Doubs	7
25	Drôme	8
26	Eure	11
27	Eure-et-Loir	7
28	Finistère	15
29	Gard	10
30	Garonne (Haute-)	12
31	Gers	8
32	Gironde	15
33	Hérault	10
34	Ille-et-Vilaine	14
35	Indre	7
36	Indre-et-Loire	8
37	Isère	15
38	Jura	8
39	Landes	7
40	Loir-et-Cher	6
41	Loire	11
42	Loire (Haute-)	8
43	Loire-Inférieure	13
44	Loiret	8
45	Lot	7
46	Lot-et-Garonne	9
47	Lozère	4
48	Maine-et-Loire	13
49	Manche	15
50	Marne	9
51	Marne (Haute-)	7
52	Mayenne	9
53	Meurthe	11
54	Meuse	8
55	Morbihan	12
56	Moselle	11
57	Nièvre	8
58	Nord	28
59	Oise	10
60	Orne	11
61	Pas-de-Calais	17
62	Puy-de-Dôme	15
63	Pyrénées (Basses-)	11
64	Pyrénées (Hautes-)	6
65	Pyrénées-Orientales	6
66	Rhin (Bas-)	15
67	Rhin (Haut-)	12
68	Rhône	14
69	Saône (Haute-)	9
70	Saône-et-Loire	14
71	Sarthe	12
72	Seine	34
73	Seine-Inférieure	19
74	Seine-et-Marne	9
75	Seine-et-Oise	12
76	Sèvres (Deux-)	8
77	Somme	14
78	Tarn	9
79	Tarn-et-Garonne	6
80	Var	9
81	Vaucluse	6
82	Vendée	9
83	Vienne	8
84	Vienne (Haute-)	8
85	Vosges	11
86	Yonne	9
		885
	Algérie et colonies	15

COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Citoyens travailleurs !

La commission du Gouvernement, instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent, s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais, quelque légitime que soit votre impatience, la Commission vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme et approfondies avec maturité.

Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre, n'aboutiraient qu'à tout compromettre.

L'Assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de loi que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projet de loi d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

Or, cette Assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés ; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

Donc, ayez bon courage et bon espoir; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle.

Hier, le Gouvernement provisoire a reçu l'adhésion du comité de l'association des artistes dramatiques, de la société des auteurs et des compositeurs dramatiques, et du congrès agricole tout entier.

Le Gouvernement a également reçu une députation des élèves des différents lycées, une députation de 3,000 jeunes gens du commerce de nouveautés, une députation de la ville de Nantes, et une députation du comité central des chartistes de Londres, chargée de présenter au Gouvernement une adresse adoptée le 2 mars dans un nombreux *meeting* tenu à Londres.

Cette adresse renferme l'expression de la haute admiration des patriotes anglais pour le courage et la magnanimité du peuple français. Elle se termine par ces remarquables paroles :

« Si les rois, si des gouvernements oppresseurs, oubliant les leçons du passé, osaient encore se liguer contre la France et déclarer la guerre à vos libertés, soyez assurés, citoyens, que cette fois les peuples ne se rangeraient pas sous les drapeaux de leurs tyrans. Vous êtes l'avant-garde des soldats de la liberté, et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais ne se prêterait jamais à une guerre impie contre leurs frères de France.

Le National publie les deux tableaux suivants, qui témoignent de l'accroissement successif des traitements depuis 1831 et de l'urgente nécessité de réformes à cet égard :

État représentatif des traitements de tout ordre en 1831.

Justice	15,553,780 fr.
Affaires étrangères	4,871,200
Instruction publique et cultes	31,251,665
Intérieur	707,000
Commerce et travaux publics	12,725,400
Guerre	44,989,784
Marine et colonies	8,359,308
Finances	82,983,072
	201,421,209 fr.

État récapitulatif des mêmes traitements en 1848.

Justice	22,048,770 fr.
Cultes	32,739,830
Affaires étrangères	6,048,350
Instruction publique	6,306,980
Intérieur	9,911,492
Agriculture et commerce	2,174,878
Travaux publics	5,527,930
Guerre	65,904,057
Marine et colonies	17,395,098
Finances	96,750,881
	264,807,986 fr.

Ce qui frappe d'abord, dans ces deux tableaux, c'est que de 1831 à 1848, le chiffre des traitements s'est accru d'une somme qui dépasse soixante-trois millions, de sorte qu'il suffirait de prendre aujourd'hui, comme point de départ le budget de 1831, pour réaliser à l'instant même, sans froissement ni secousse, une économie annuelle qui équivaudrait au sixième de l'intérêt de notre dette fondée. Il se peut que, sur quelques points, cette augmentation dans les traitements corresponde à un accroissement du personnel à des virements de comptabilité; mais ce ne peut être là que des exceptions sans importance. Le résultat visible, patent, incontestable, c'est une dépense chaque jour accrue, c'est le système bien arrêté d'épuiser le Trésor au profit des fonctionnaires, et en même temps de faire naître et d'entretenir dans le pays et au sein de toutes les classes ce goût effréné des fonctions publiques qui conduit les individus à la dépravation et les États à l'abîme.

Correspondance particulière de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, 1er mars 1848.

Il paraît, d'après les correspondances particulières et les journaux de Paris, que les plus grandes erreurs sur la situation de la Belgique ont été répandues à Paris ; en effet, il n'y eu ici ni révolution, ni émeute, ni mouvement d'aucune sorte. Les premières nouvelles arrivées de Paris ont bien produit une vive agitation, qui a été en augmentant à mesure que le mouvement grandissait et que se succédaient les nouvelles de plus en plus émouvantes ; l'interruption des communications, les récits exagérés de quelques voyageurs épouvantés, la réalité elle-même, qui allait au-delà de ce que les imaginations avaient pu créer, tout cela excitait à un haut degré la curiosité, frappait vivement les esprits, et les jetait dans une sorte de stupeur. Mais à mesure que les faits se sont éclaircis, que l'ensemble a pu en être apprécié, l'admiration pour la population parisienne, l'enthousiasme pour cette imposante révolution a été à son comble. Le peuple français s'était relevé avec tant de grandeur du long avilissement dans lequel son gouvernement l'avait tenu, que son éloge sortait de toutes les bouches, et que des vœux unanimes éclataient pour le maintien et la prospérité de sa nouvelle République.

Mais le contre-coup que cet événement aurait pu donner à la Belgique devait être singulièrement amorti par la révolution pacifique qu'elle-même avait faite dans son gouvernement. Après quinze ans d'efforts persévérants, elle était parvenue à imposer à la couronne un ministère libéral ; et alors que les ministres français s'opposaient à toute réforme, le gouvernement belge avait présenté aux Chambres un projet d'adjonction des capacités aux listes électorales. C'était peu de chose, mais c'était un signe qu'on entrait dans la voie des réformes, et que le progrès n'était pas entravé.

Cependant, les événements de Paris devaient produire leur effet : cette quasi-réforme n'était pas suffisante ; c'est alors que le roi, jugeant sainement sa position, a convoqué le conseil des ministres, et, dans une allocution digne et parfaitement adaptée à la circonstance, il leur a rappelé qu'il était venu en Belgique, appelé par le vœu du peuple librement exprimé; qu'il croyait avoir été fidèle à la constitution qu'il avait jurée ; que pourtant si la Belgique désirait adopter le gouvernement républicain, il n'était pas besoin d'émeute ni de révolution pour atteindre ce but ; qu'il respecterait ce vœu, et déposerait sans contrainte sa couronne ; que si, au contraire, la forme monarchique devait être conservée, il accepterait toutes les réformes, et autoriserait son ministre à les présenter aussi larges qu'il le jugerait convenable.

A la suite de cette conférence, les ministres ont présenté un projet de loi qui réduit le cens électoral à 42 fr., dernière limite que permet la constitution. Joignez à cela qu'il n'existe pas en Belgique un cens d'éligibilité, que nous jouissons complètement du droit d'association, qu'il n'y a pas eu un seul procès de presse depuis dix-huit ans, et que le pouvoir royal ne s'est jamais fait sentir ; vous vous expliquerez facilement comment il n'y a pas eu de mouvement, et que la vive sympathie pour la révolution française n'a excité ni sentiment d'envie, ni désir d'imitation.

Aujourd'hui des interpellations ont eu lieu à la Chambre sur la conduite que le gouvernement comptait tenir à l'égard de la République française. M. Castiau, qui appartient à l'opinion libérale la plus avancée, avait pris l'initiative de ces interpellations ; il n'a pas dissimulé son admiration des événements de Paris, et a précisé parfaitement les devoirs du gouvernement belge, en présence de cette régénération d'un grand peuple. Les ministres, tout en rendant justice à ce beau triomphe, ont exprimé leur ferme volonté de conserver la nationalité belge, et l'espoir que le gouvernement français la respecterait également ; ils ont ensuite expliqué que le mouvement des troupes que l'on remarquait avait lieu sur toutes les frontières, et n'étaient pas faits dans un but d'hostilité contre aucune nation voisine. Il paraît du reste que la Prusse remue ; on rassemble les troupes, on approvisionne les places fortes, et de toutes parts se font des préparatifs de guerre : dans quel but, on l'ignore.

FAITS DIVERS.

— Chacun a pu remarquer hier l'absence complète des omnibus dans les rues de Paris. La suspension de ce service important était le résultat d'une coalition des conducteurs et des cochers, qui ont exigé un supplément de salaire. M. Caussidière, délégué de la République au département de la police, a publié ce matin un avis aux conducteurs et cochers, par lequel il fait savoir que la plupart de ces employés ont accepté l'augmentation consentie par les entrepreneurs, et il invite les autres à reprendre paisiblement leurs travaux d'après les bases de l'augmentation accordée et à s'en rapporter à la sollicitude du gouvernement.

Aujourd'hui, toutes les lignes d'omnibus ont repris leur service accoutumé.

— Nous nous plaisons à signaler le fait suivant qu'on nous prie d'insérer :

«Le citoyen Rousseau, garçon de magasin, demeurant à Montmartre, rue Mirza, a déposé à la mairie du 2e arrondissement un riche nécessaire en vermeil, trouvé par lui le 24 février aux abords du palais des Tuileries. »

— M. Courtais vient d'adresser aux gardes nationales de la Seine, dont il est commandant supérieur, un ordre du jour pour les complimenter sur leur admirable tenue dans la journée de samedi.

Cet ordre du jour se termine ainsi :

« Quel beau spectacle que celui de tout un peuple se gardant lui-même, n'ayant qu'un seul cri, qu'une seule pensée, qu'un seul but : le salut de la République française. Les représentants des nations qui gémissent encore sous le régime des royautés tyranniques pourront aller dire à leurs maîtres ce que c'est qu'une révolution faite pour le peuple et par le peuple.

» Quant à moi, citoyens, je suis plus fier que jamais d'être à votre tête. Entre nous, il y a désormais un pacte de fraternité solennellement scellé sur la tombe de nos frères, devant les faisceaux invincibles de la République. Il ne sera jamais rompu. »

— M. Helie, délégué pour le maintien de l'ordre et de la libre circulation sur le chemin de fer du Nord, est parvenu à rétablir le service sur tous les points du parcours.

Parmi les gares détruites, se trouve malheureusement celles de Saint-Denis, de Pontoise et de l'Ile-Adam. La garde nationale de cette commune s'est emparée de la plupart des incendiaires.

— On lit dans *l'Univers* :

« Hier, vendredi, à 6 heures du soir, au moment où M. l'archevêque de Paris rentrait lui, il a trouvé la porte de son hôtel entourée d'un assez grand nombre de gardes nationaux. Il s'est avancé vers eux, leur disant : Messieurs, que demandez-vous ? et quel service puis-je vous rendre ? L'un d'entre eux est sorti des rangs, portant un grand drapeau tricolore, et a répondu : Monseigneur, voici le premier drapeau donné à la garde nationale mobile de Paris, nous venons vous prier de le bénir.—De tout mon cœur, mes bons amis; je bénis votre drapeau, et je vous bénis tous. Ils se sont retirés charmés des paroles paternelles de M. l'archevêque. »

— On parle de la suppression de tous les costumes, à l'exception de l'uniforme militaire et de celui des écoles. Tous les fonctionnaires, les magistrats, les membres de l'Institut, etc., porteraient, comme les membres de l'Assemblée nationale, l'habit noir avec ceinture ou brassard tricolore.

L'uniforme de l'armée serait ramené à la plus sévère simplicité, il n'y aurait plus que deux uniformes pour la cavalerie, qui se diviserait exclusivement en cavalerie légère et grosse cavalerie.

L'uniforme de la garde nationale subirait plusieurs modifications, notamment la suppression des buffleteries et des bonnets à poil.

— M. Alexandre Rey a reçu de M. le ministre de l'intérieur la mission spéciale d'aller rétablir l'ordre momentanément troublé à Anzin.

— Par arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars, M. Rorély, ancien procureur général, est nommé président honoraire de la cour d'appel d'Aix.

— Les populations chrétiennes des environs de Bâle, Mulhausen et Altkirch, continuent d'insulter les juifs et de leur faire subir des vexations. Les juifs des campagnes rentrent en masse à Bâle.

— La tranquillité la plus grande règne sur les routes de Sedan, Limoges, Marseille, Nantes, Bordeaux, Rennes, Cherbourg, Lyon, Strasbourg et Clermont.

— Les frères de la doctrine chrétienne de Toulouse, effrayés par les démonstrations hostiles du peuple, ont quitté la ville le 26 février, à cinq heures du soir.

— Ce matin, le bateau à vapeur *Louis-Philippe*, qui a pris le nom de *Sésostris*, est entré dans le port, ayant à bord deux cent trente-huit ouvriers irlandais, qui viennent prendre passage au Havre pour retourner dans leur pays. Ces hommes étaient employés dans la grande filature rouennaise *la Foudre*. A la suite des événements qui s'y sont passés, ils ont été congédiés et se sont présentés à Pont-Audemer, où ils espéraient trouver un asile dans un établissement industriel qui occupe quelques uns de leurs compatriotes. Les autorités locales leur ont fait comprendre qu'elles ne pouvaient trouver de l'emploi pour un aussi grand nombre de travailleurs étrangers, et ils se sont dirigés sur notre port pour obtenir de leur consul les moyens de rapatriement.

(*Journal du Havre.*)

— Six des incendiaires du pont du Manoir ont été arrêtés et conduits à la prison d'Evreux. Parmi eux se trouvent le mécanicien et deux employés du remorqueur *l'Amiral-Duperré*.

On a lieu d'espérer que la Cour d'appel de Rouen évoquera l'affaire.

— M. de Castellane, lieutenant-général commandant la 14e division militaire, vient d'être révoqué de ses fonctions et mis en disponibilité.

Le général Ordener est nommé pour le remplacer.

— La comtesse de Landsfeld (Lola Montès) est arrivée à Zurich. Elle a visité l'institut des sourds et muets et lui a fait don de 100 florins. Le peuple a espéré vainement que la célèbre favorite se montrerait le soir au théâtre, et les curieux sont sortis sans l'avoir aperçue.

— Une délégation de marchands de gros, fabricants et industriels de Paris, a soumis aux ministres des finances et du commerce un plan financier ayant pour objet la création d'un comptoir d'escompte des valeurs sur Paris et la province, dont le capital serait formé au moyen d'une souscription individuelle du commerce de Paris, et complétée dans une large proportion par un apport du trésor public et de la ville de Paris.

Ce projet a trouvé un accueil bienveillant, et cependant son ajournement paraissait probable, quand la délégation vit avec bonheur, quelques instants plus tard, sa pensée comprise et adoptée en principe par le Gouvernement provisoire et les ministres compétents.

Il reste aujourd'hui au commerce et à l'industrie de Paris à s'entendre sur l'étendue des avances que dans leur amour pour le bien public ils peuvent faire, et à indiquer au Gouvernement provisoire la mesure de l'appui qu'ils attendent de lui.

A cet effet, une réunion de commerçants, fabricants et industriels a été décidée pour lundi 6 mars, à quatre heures précises, rue du Gros-Chenet, 4.

Les personnes intéressées sont invitées à s'y rendre.

— Le char portant l'emblème de la République, qui a figuré avant-hier dans le cortége, a été conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où il restera exposé aux regards du peuple.

— Le Gouvernement provisoire a reçu une députation des imprimeurs sur étoffe.

— Le Gouvernement provisoire a mis un vapeur de l'Etat à la disposition du duc d'Aumale et du prince de Joinville, qui sont maintenant en Algérie, pour les conduire en Angleterre ou en Italie. Si Louis-Philippe eût demandé un vaisseau pour sortir de France, nous ne pensons pas qu'on le lui eût refusé. Le peuple français tout entier pense que la déchéance et l'exil éternel sont la punition la mieux appropriée aux crimes des rois. (*Siècle.*)

— La malveillance s'était plu à répandre le bruit que les citoyens qui veillent à la conservation du château des Tuileries vivaient somptueusement dans ce palais qu'ils ont préservé de la dévastation. Ces braves patriotes ont dignement répondu en refusant les rations de vin qu'on leur offrait. « Donnez-les, ont-ils dit, aux malades et aux pauvres; ils en ont plus besoin que nous. »

— On écrit de Bruxelles :

« Les princes et les princesses de France qui se sont réfugiés en Angleterre y sont arrivés totalement privés d'habillements. Nous avons vu partir ces jours-ci différents courriers pour l'Angleterre ; ils transportaient des caisses envoyées par la reine des Belges aux personnes de sa famille, et qui contenaient du linge et des vêtements. »

LE DERNIER CHAPITRE DU ROMAN.

C'en est fait, le dernier de nos rois a quitté la terre de France; Louis-Philippe est enfin débarqué en Angleterre.

Depuis huit jours, il errait seul et triste sur la côte de Trouville, proscrit et malheureux comme le roi Léar, sans avoir même un fou pour l'égayer par ses calembours. Quoi! lorsque tous les sages l'avaient abandonné, il ne lui restait pas même un fou ! Vatout, où étais-tu?

Une barque de pêcheur l'a recueilli et transporté à Brighton, sans que le patron même sût qu'il portait à son bord la branchette cadette et sa fortune. Il ne voyait qu'un vieillard vêtu d'une blouse, avec une barbe de huit jours. Qui aurait pu reconnaître un roi de France sous ce déguisement ?

Charles X avait les yeux pleins de larmes en touchant le sol de la Grande-Bretagne; Louis-Philippe en abordant en Angleterre, s'est écrié : « Grâce à Dieu ! me voici enfin sur la terre anglaise ! » Ce mot résume admirablement le système politique suivi depuis 1830. Comme il aimait la France, ce roi exilé !

Sous la blouse qui le couvrait, Louis-Philippe a retrouvé les souvenirs de son ancien état de roi, je parle du roi des barricades, du roi des premiers jours, de celui qui chantait la *Marseillaise* au balcon des Tuileries et qui trinquait avec les ouvriers dans la rue. La foule étant accourue sur le port, au dire des feuilles anglaises, l'ex-roi s'est mêlé aux groupes et a donné des poignées de main aux personnes les plus rapprochées de lui. C'était la parodie des poignées de main du commencement du règne. On dit même que Louis-Philippe, dans un moment de trouble, aurait commencé son éternelle phrase : « C'est toujours avec un nouveau plaisir... » La parodie était complète. La royauté avait enfin trouvé son Aristophane.

La veille du jour où il perdit son trône, il disait à ses ministres assis à table auprès de lui : Voilà un plat que je n'aime pas, je ne veux plus le voir reparaître. *Cette réforme-là, nous la ferons.* Et les ministres d'applaudir. Le lendemain, il y avait bien d'autres réformes de faites; il y avait des ministres en fuite et un roi exilé. La réforme est faite, et ce plat ne reparaîtra plus sur sa table.

Cependant le sang coulait dans les rues, mais ces gens de tant d'esprit où donc avaient-ils le cœur?

(*Charivari.*)

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

Aujourd'hui lundi, pas de nouvelles d'Angleterre (on sait que les journaux anglais ne paraissent pas le dimanche).

ALLEMAGNE.

On lit dans le *Journal de Francfort* du 4 mars.

Article officiel. — « La Diète ayant demandé l'avis de tous les gouvernements sur le rapport détaillé qui lui a été soumis le 9 septembre dernier par la commission pour les affaires de la presse, à l'effet d'adopter une législation fédérale sur la presse la plus uniforme possible, vient de décider, sur la proposition ultérieure de ladite commission : 1° chaque État de la confédération germanique a la faculté d'abolir la censure et d'accorder la liberté de la presse; 2° toutefois cela ne pourra avoir lieu que sous les garanties qui protégent, autant que possible, les autres États fédéraux et toute la confédération contre l'abus de la liberté de la presse. »

PRUSSE.

Berlin, 29 février. — Par suite de l'arrivée d'une dépêche russe, le traité d'alliance entre l'Autriche, la Russie et la Prusse pour appuyer en commun l'Autriche en Italie, a été ratifié. Trois corps d'armée ont reçu l'ordre de se mobiliser ; le 4e se rendra de la Saxe et de la Thuringe en Westphalie, le 7e descendra de la Westphalie jusqu'à Cologne ; le 8e se rend à la frontière de France ; le 3e corps d'armée dans la Marche remplace le 4e en Saxe.

(*Journal allemand de Francfort,* 3 mars.)

— On doute fort ici que les souverains de l'Europe interviennent, comme en 1792, dans les affaires intérieures de la France. Toutefois ils prendront des mesures pour se mettre à l'abri de toute agression de la nation française. Hier, M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France, était sur le point de partir, mais il a résolu d'attendre la suite des événements de France. (*Gaz. des Postes de Francfort,* 4 mars.)

PRUSSE-RHÉNANE.

Coblentz, 2 mars. — Hier soir, les autorités ont reçu la nouvelle que Mme la duchesse d'Orléans venait d'arriver avec ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres : ils étaient descendus à l'hôtel du Géant. Après quelques instants de repos, la duchesse est partie pour Ems. Parmi les personnes de sa suite, se trouvent le précepteur des deux princes et un général français.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Manheim, 1er mars. — La nouvelle des concessions faites par notre Gouvernement a produit ici le senti-

ment de la joie la plus vive, et les habitants ont prouvé combien ils savaient apprécier un pareil bienfait. Ce matin, quinze ou dix-huit cents personnes se sont rendues au chemin de fer. Des dames ont distribué des écharpes tricolores, noir, rouge et or. Des masses de prolétaires parcourent les rues en chantant et avec des écharpes tricolores. On a pris des mesures pour garantir la tranquillité publique. On espère que dès aujourd'hui la garde civique sera organisée.

(*Gaz. de Carlsruhe*, 4 mars.)

Heidelberg, 1er mars. — Hier soir, quelques troubles ont eu lieu ici. Le magasin d'un marchand d'habits a été saccagé. La police n'a pu rétablir promptement l'ordre. Un ancien employé qui exhortait les esprits au calme a été grièvement blessé.

(*Gaz. de Carlsruhe*, 4 mars.)

— Hier soir avant huit heures, un incendie a éclaté dans l'hôtel du ministère des affaires étrangères; les efforts des bourgeois réunis à ceux des pompiers ont sauvé les archives et les meubles. On ne doute pas que le feu n'ait été mis par des malveillants. Des tentatives d'incendie ont été découvertes dans d'autres maisons. Toutes les mesures sont prises pour prévenir de nouveaux attentats. (*Gazette de Carlsruhe*, 4 mars.)

WURTEMBERG.

Stuttgard, 2 mars. — Toutes les classes de la société sont dans la joie. Après la liberté de la presse, on espère obtenir l'armement des citoyens et l'institution du jury. — La tranquillité n'a pas été troublée dans le Wurtemberg et les affaires suivent leur cours ordinaire. Les troupes ont été appelées sous les drapeaux jusqu'à concurrence de 400 hommes par compagnie. Les soldats en congé arrivent en chantant et sont pleins d'enthousiasme. Partout dans le Wurtemberg on a la ferme résolution de repousser toute agression étrangère. Ce sentiment national ne se démentira pas lorsqu'il faudra agir.

(*Gaz. de Carlsruhe*, 2 mars).

ITALIE.

Milan, 23 février. — Avant-hier le délégué de la police et commissaire supérieur Vincenzo Selecoini s'est tué d'un coup de pistolet. C'était un homme estimé. On ne sait pas positivement ce qui a pu le porter à cet acte de désespoir. On dit qu'il avait été blâmé pour avoir agi avec trop de douceur.

(*Patria* du 28 février.)

24 février. — La police a défendu les masques. Voilà certes une prohibition dont elle pouvait se dispenser, car, au milieu de la consternation générale des esprits, qui pourrait songer à se divertir?

(*Idem.*)

PIÉMONT.

Turin, 24 février. — On fait de grands préparatifs pour la fête constitutionnelle de dimanche prochain. — Un grand nombre de citoyens ont l'intention de célébrer avec une magnificence extraordinaire le 5 avril, anniversaire de la naissance de l'illustre Gioberti. (*Idem.*)

ESPAGNE.

La malle de Bordeaux, arrivée ce matin à Paris, n'a pas apporté les journaux et correspondances de Madrid.

SUISSE.

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de la Chauxdefonds (canton de Neufchâtel):

« 29 février 1848.

» A la réception des nouvelles de Paris, les patriotes ont pris les armes, toutes les autorités ont donné leur démission. Un comité, composé des chefs des plus importantes maisons de la ville, s'est organisé. Le drapeau fédéral flotte à l'Hôtel-de-Ville; le drapeau prussien a été mis en lambeaux. Le Locle, les Virenets, le Val-de-Ruz ont suivi l'exemple donné par la Chauxdefonds, et tout fait espérer que le gouvernement prussien n'essaiera pas de résister devant une manifestation si imposante.

» 1er mars 1848.

» Les volontaires arrivent de tous côtés. Deux cents Français, habitant la Chauxdefonds, ont formé une légion.

» M. de Chambrier, conseiller d'État, arrivé pour nous mettre à la raison, a été fait prisonnier, et est gardé à vue dans son hôtel.

» Nous apprenons de Neufchâtel que le gouvernement se retire. »

— L'artillerie bernoise a salué, le 1er mars, l'avènement de la République française.

— La *Gazette nationale* de Bâle annonce que des manifestations républicaines ont eu lieu dans plusieurs parties du grand-duché de Bade. Dans beaucoup de lieux publics, on a déchiré les portraits du grand-duc, qui ont été remplacés par ceux de M. Ochsenbein et du général Dufour.

TROUBLES A COLOGNE.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Cologne*, publié ce matin à deux heures, renferme la proclamation suivante :

« La tranquillité de la ville de Cologne a été troublée ce soir (vendredi) d'une façon déplorable. Un certain nombre de personnes se sont permis d'assiéger le conseil communal assemblé à l'Hôtel-de-Ville pour l'acquit de ses fonctions, non pas avec des prières, mais avec des *exigences* du peuple, et ont essayé d'arracher par la violence l'adoption de demandes qui légalement ne sauraient être en aucune façon prises en considération par les loyaux représentants de la ville.

» Ces *exigences du peuple,* telles qu'elles ont été répandues en un grand nombre d'exemplaires et lues à haute voix sont :

1° La législation et l'administration par le peuple; le suffrage et l'éligibilité universels dans la commune et dans l'Etat;

2° La liberté, sous conditions, de la parole et de la presse;

3° L'abolition de l'armée permanennte et l'armement général du peuple avec des chefs élus par lui ;

4° La liberté complète de se réunir;

5° La protection au travail et que toutes les choses de première nécessité soient garanties à tous;

6° La complète éducation de tous les enfants aux frais de l'État.

» Pendant quelque temps, l'assemblée des représentants de la commune a été assiégée par des discours séditicux, jusqu'à ce que la force armée ait balayé la place de l'Hôtel-de-Ville et arrêté un des meneurs qui depuis longtemps était signalé comme tel aux autorités. L'enquête judiciaire commencera immédiatement sur cet attentat inouï dans notre province.

» Les habitants paisibles de Cologne déploreront avec moi cette infraction à la loi et à l'ordre. Les autorités comptent sur leur concours; leur force et leur vigilance réunies sauront détourner de la population d'une ville tranquille et heureuse tout nouveau malheur que peut préparer systématiquement la conspiration de gens mal intentionnés.

» Cologne, le 3 mars 1848.

» Le président de la Régence,

» DE RAUMER. »

Chronique des Chemins de fer.

RECETTES DE LA SEMAINE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Recettes brutes du 16 au 22 février 1848.

Voyageurs, 18,664	75,102 f. 85 c.
Bagages, articles de messagerie.	15,704 85
Voitures et chevaux	10,386 74
Marchandises à petite vitesse	80,235 83
Bestiaux	11,893 65
	193,320 74
Semaine correspondante de 1846.	168,467 32
Recette totale de l'exercice de la 5e année, du 1er janvier au 22 février 1848	1,383,141 02
Epoque correspondante de 1847, du 1er janvier au 23 février	1,230,369 28

CHEMIN DE FER DU CENTRE.

Recettes *brutes* du 15 au 21 février 1848.

Voyageurs, 5,064	28,076 f. 95 c.
Bagages, messag., marchand. à grande vitesse	4,494 65
Marchandises à petite vitesse	19,041 95
Voitures et chevaux	4,438 35
Bestiaux	5,248 75
	61,297 f. 65 c.
Recette totale de l'exercice de la 2e année, du 1er janvier au 21 février 1848	429,181 f. 07 c.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A BORBEAUX.

(Section d'Orléans à Tours,)

(Longueur totale, 500 kil.; longueur exploitée, 114.)

Recettes *brutes* du 17 au 23 février 1848.

Voyageurs, 5,943	28,164 f. 75 c.
Marchandises, bestiaux	43,761 01
	71,935 f. 76 c.
Semaine correspondante de 1847.	60,143 f. 30 c.
Recette totale de l'exercice de la 3e année, du 1er juillet 1847 au 23 février 1848	2,873,554 f. 98 c.
Période correspondante de 1847.	2,195,280 f. 47 c.

Du 24 février au 1er mars 1848.

Voyageurs, 6,726	33,978 f. 75 c.
Marchandises, bestiaux	26,034 15
	60,012 f. 90 c.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

(Section d'Amiens à Neufchâtel.)

(Longueur exploitée : 112 kilomètres.)

Recettes *brutes* du 21 au 27 février 1848.

Voyageurs (*grande vitesse*), 2,338.	17,874 f. 10 c.
Marchandises (*petite vitesse*)	1,950 95
	19,825 f. 05 c.
Recette totale de l'exercice de la 2e année, du 1er janvier au 27 février 1848	175,688 f. 90 c.

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Exploitation de la ligne entière, sauf les 6 kilomètres entre la station de Rogonas et Avignon.

Recettes *brutes* du 13 au 19 février 1848.

Voyageurs, 10,669	33,555 f. 50 c.
Recettes antérieures, du 18 octobre 1847 au 12 février 1848	379,453 »
Total au 19 février	413,008 f. 50 c.

CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND.

(Longueur exploitée : 50 kilomètres).

Produits du mois de janvier 1848.

Voyageurs	10,147 f. 60 c.
Bagages	205 40
Bétail	251 50
Marchandises	6,649 55
	17,254 f. 05 c.

— L'appel de fonds pour le chemin de fer du Centre est prorogé du 18 février au 7 mars.

— Les assemblées générales des actionnaires de Saint-Germain et de Versailles, rive droite, convoquées, la première, pour le 1er mars, et la seconde, pour le 4 courant, sont ajournées par suite de l'insuffisance des actions déposées qui n'ont pas atteint le nombre fixé par les statuts. Un nouvel avis fera connaître le jour fixé pour les conventions.

— Les services des chemins de fer de Versailles, rive droite, et de Saint-Germain seront repris demain. Les voyageurs seront conduits en omnibus de la barrière Clichy à la station d'Asnières, où ils monteront dans les wagons du chemin de fer.

— L'administration du chemin de fer du Nord s'occupe avec la plus grande activité à rétablir l'ordre sur la partie endommagée de la ligne. Déjà l'exploitation est faite par trois convois partant chaque jour de Paris.

— Le service des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre, est rétabli au delà de Maisons.

— Les travaux continuent sur les chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Strasbourg, et de Tours à Nantes. Nous espérons qu'aucune nécessité financière ne forcera à les suspendre.

— L'exploitation des chemins de fer de Montereau à Troyes commencera le 31 mars ou le 1er avril.

BOURSE.

Paris, 6 mars.

La nouvelle de la réouverture de la Bourse avait attiré une foule immense; mais les portes sont restées fermées, et vers deux heures l'on a annoncé que l'ouverture de la Bourse était encore ajournée. Nous avons à donner à nos lecteurs la triste nouvelle de la suspension de la maison Gouin et Cie. Nous pouvons, pour rassurer les créanciers de cette honorable maison, leur dire que nous tenons de bonne source que les créanciers ne perdront rien, et que les actionnaires seuls souffriront de la suspension de la liquidation annoncée.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Francfort-sur-Mein, 1 mars.

La liquidation de fin de février s'est faite sans catastrophe. On a fixé des cours de compensation de 80 0/0 pour le métal 5 0/0; 41 0/0 pour le 2 1/2 0/0; tous les autres cours en proportion.

2 mars. — 2 1/2, 32 à 34; 3 0/0 esp. d. j., 18 3/4.

Londres, dimanche.

Il n'est arrivé à Paris aucune nouvelle de bourse que nous n'ayons déjà donnée dans notre numéro d'hier.

— M. F. Bastiat, sur le point de s'absenter, se voit forcé de suspendre son cours d'*économie politique*. Jeudi prochain, 9 mars, dans la séance de clôture, il parlera des tendances actuelles vers l'intervention universelle de l'Etat. (Rue Taranne, 12.)

AVIS.

Messieurs les gérants des journaux qui reçoivent *la République Française*, sont priés de nous adresser leurs numéros en échange s'ils veulent que l'envoi du journal leur soit continué.

NOUVELLES DES THÉATRES.

Mlle Rachel fait aujourd'hui sa rentrée au théâtre de la République par le rôle de Camille dans *Horace*. Ligier joue le vieil Horace, et Beauvallet Horace fils. Le spectacle est terminé par les *Fausses confidences*.

— Le brillant Lauzun a repris le cours de ses succès aux Variétés. Hier, la salle était pleine pour admirer Déjazet, Bouffé, Lafont dans le *Marquis de Lauzun*, les *Enfants de troupe* et les *Deux Brigadiers*. Ce soir et demain, même spectacle.

— Le Gymnase-Dramatique vient de réduire le prix de ses places, maintenant fixé de la manière suivante :

AU BUREAU : Avant-scènes, entresol, stalles d'orchestre, 5 fr. — Premières loges fermées, stalles de balcon, orchestre, baignoires, 4 fr. — Premières loges découvertes, stalles de première galerie, 3 fr. — Deuxièmes loges fermes, 2 fr. — Deuxièmes loges découvertes, 1 fr. 50 c. — Parterre, 1 fr. 75 c. — Deuxième galerie, troisièmes loges, 1 fr.

Cette diminution de prix, qui est proportionnelle pour les places en location, est d'un heureux exemple.

La confiance renaît partout; le retour de la foule dans nos théâtres en est une preuve irrécusable.

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 6 MARS.

THÉATRE DE LA NATION.
On commence à 7 h.

ROBERT-LE-DIABLE,
op. 5 a. Scribe, C. Delavigne et Meyerbeer.

Robert Bettini
Bertram Alisard
Raimbault Pauliu
Hérault d'armes Molinier
Majordome Kœnig
Aumônier Quériau
le roi Petit
le prince Addice
Seigneurs : Robert, Hens
Alice Mmes Dameron
Isabelle Dobré
Abbesse Célestine

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

HORACE,
tr. 5 a. Corneille.

le vieil Horace Ligier
Horace Beauvallet
Curiace Raph.-Félix
Valère Maubant
Tulle Fonta
Flavien Chéry
Camille Mmes Rachel
Sabine Rimblot
Julie Mirecour

LES FAUSSES CONFIDENCES,
com. 3 a., Marivaux.

Dorante Maillart
le comte Mirecour
Remy Provost
Dubois Samson
Lubin Got
un joaillier Mathieu
Araminte Mmes Allan
Argante Desmousseau
Marton Bonval

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

LA NUIT DE NOEL,
op.-com. 3 a., Scribe, Reber.

le baron Ponchard
Léonard Bussine
Albert Mocker
Pottinberg Ricquier
Henriette Mmes Darcier
Gertrude Lemercier

GILLES RAVISSERR,
op.-bouf., 1 a.

Gilles Mocker
Léandre Émon
Cassandre Grignon
Pancrace Duvernoy
Valentin Ste-Foy
Crispin Chaix
Isabelle Mmes Lemercier
Javotte Blanchard

ODÉON.
On commence à 7 h. 0/0.

LE DERNIER FIGARO,
c. en 5 époques, Lesguillon.

Figaro Monrose
Régards Osmodt
le marquis Jourdain
Grippe-Soleil Lemaire
Léon d'Astorga Luguet
Maurice Olivier
Bartholo Anselme
Bazile Michaud
Fernand Delaunay
Minette Mmes Laurentine
la marquise Dupont
Suzanne Jarry
Angèle Michallet
Benjamine Henry

L'AMI GRANDET,
c. 3 a., Ancelot.

Grandet Monrose
Jumilly Luguet
d'Augicourt Anselme
Arthur Olivier
de Vandel Beauvallet
la duchesse Mmes Martelleur
la princesse Grassau
Ernestine Henry
Adèle Michallet

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.

(2e soirée.)

Dantes Mélingues
Caderousse Boutin
Morel St-Léon
Villefort Lacressonn.
Pénélon Barré
Baville Beaulieu
Bertuccio Crette
Jaccopo Boileau
Benedetto Colbrun
la Carconte Mes Person
Julie Maillet
mad. Morel Fontenay.

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 7 h.

LE BRASSEUR DE PRESTON.
op.-c. 3 a. Leuvet, Brunsvick, A. Adam.

Daniel, Cabel
Toby Huré
Jenkins Châteauren.
Mulgrave Sallerin
Lovel Dutilloy
Bob Hervé
Effie mad, Potier.

LA JARDINIÈRE.
Chants Nationaux.

LES BARRICADES, op.-c. 2 a.

Père Simon J. Keim
un Elève Huner
Vincent Fosse
Valentin Lecourt
Mazagran Mesd Octave
Thérèse Cara

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.

INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 7 h.

LES DEUX BRIGADIERS,
v. 2 a. Rosier.

LE MARQUIS DE LAUZUN.
v. 1 a., Carmouche, Vermont.

Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mes Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

LES ENFANTS DE TROUPE,
v. 2 a. Bayard et Bléville.

Le colonel Romand
Sévelas Rébard
Louis Cachardy
Trim Bouffé
Flamberge Hoffmann
Nadège Mes Saint-Marc
Lodoïska Flore
Henriette Potel
Titine Suzanne.

GYMNASE.
On commence à 7 h. 0/0.

LES COULFURS DE MARGUERITE,
v. 2 a. Bayard, Biéville.

le chevalier Deschamps
le vicomte Landrol
marquis Pastelot
le vidame Sylvestre
Marguerite Mmes Melcy
Hélène Désirée
mad. Thibaut Lambquin
Babet Anna-Chéry

LA PROTÉGÉE SANS LE SAVOIR,
v. 1 s. Scribe.

Albert Rhozevil
Tressillyan Tisserant
Durocher Numa
Crosby Geoffroy
Hélène Mme Rose-Chéry

LA CLÉ DANS LE DOS,
c.-v. 1 a., Duvert, Lauzanne.

Athanase Arnal
Grinchet Sylvestre
Dumolard Landrol
Lucien A. Landrol
Endymion Antonin
Mme Lardèche Mmes Lambquin
Isabelle Kœhler
Emerance Fargette

GENEVIÈVE,
c. 1 a. Scribe.

Clérambourg Numa
Adrien Deschamps
Geneviève Mme Rose-Chéry

UN MONSIEUR ET UNE DAME,
v. 1 a., Xavier, Duvert, Lauzanne.

un monsieur Arnal
une dame mes Melcy
l'hôtesse Monval

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.

UN BAS-BLEU, v. 1 a. Langle de Villeneuve.

Polydore Levassor
Athénaïs mad. Aline

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.
Chant patriotique.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbichet. Sainville — Colardeau, A. Tousez.

34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a.

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 6 h. 0/0.

LA FIN DU MONDE,
revue 3 a.

Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,

GUILLAUME TELL,
dr. 5 a. V. Boileau.

Guillaume Tell Raucourt
Stauffacher Jemma
Walter Furst Marius
Melchtal Linville
Ruodi Dubois
Conrad Déchampt
Rosselman Moessard
Verni Vissot
Friesard Albert
Gessier Mulin
Meier St-Amand
Stressi Néraut
Hedwige, Mmes Halley
Gertrude Daubrun
Armgart Charton
Jemmy Désirée
Walter Tell Daroux

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.

L'ATELIER DE DEMOISELLES,
v. 3 a., Paul de Kock.

CHRISTOPHE COLOMB,
dr. 2 a.

AMBIGU.
On commence à 7 h. 0/0.

L'OUVRIER,
dr. 5 a.

LES BOHÉMIENS,
dr. 5 a.

COMTE.

LE BERGER,

LES NICHES,

LE PARAPLUIE,

ARLEQUIN.

FOLIES.

LA FILLE DE MARBRE.

LA LAITIÈRE.

LA ROSE.

COCARDE.

DÉLASSEMENTS.

LES DÉLASSEMENTS.

LISBÈTH.

LA FILLE DU DIABLE.

BEAUMARCHAIS.

TROIS ROSES.

MONTLUC.

L'ILE DE BARATARIA.

LES RODEURS.

SPECTACLES-CONCERTS.
On commence à 7 h.

Musique, Danses, Chansonnettes, Pantomime, Physique, etc.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.